

# La place des pères, fonctions et déclinaisons

Conseil scientifique EPE 34

2018



## **REMERCIEMENTS**

L'Ecole des Parents et des Educateurs de l'Hérault remercie chaleureusement les personnes qui se sont engagées avec enthousiasme depuis 2015 dans les travaux de son Conseil Scientifique et à ceux qui parmi eux ont activement contribué à l'écriture de ce document sur la place des pères dans notre société :

Béatrice ALVARD, psychologue, chef de service des permanences de l'EPE 34

Marie-Luce ANDREU, psychiatre

Catherine BARRIERE, anthropologue, ethnologue

Gérald DUDOIT, sociologue

Charles FOXONET, psychologue, enseignant chercheur

Régis GARCIA, éducateur spécialisé, en thèse sur la parentalité

Monique LAURENT-VAUCLARE, pédiatre, retraitée

Pierre PALIES, avocat

Valérie PLANA, médiatrice familiale, chef de service de médiation familiale de l'EPE 34

Philippe QUENTIN, inspecteur de l'éducation nationale, retraité

Blandine SAGOT, directrice de l'EPE 34

Elisabeth SIMONEAU FORT, magistrat

Pascal SUZANNE, enseignant spécialisé, retraité

## SOMMAIRE

Introduction - <i>Béatrice ALVARD</i> .....	p. 4
DEFINITIONS DU PERE – <i>Charles FOXONET</i> .....	p.5
PLACE DU PERE : UNE APPROCHE SYSTEMIQUE – <i>Béatrice ALVARD</i> .....	p.8
LA PLACE DES PERES ET SON EVOLUTION – <i>Monique Laurent-VAUCLARE et Gérald DUDOIT</i> .....	p.12
PLACE DES PERES AUJOURD’HUI / DECLIN OU DECLINAISON – <i>Charles FOXONET</i> .....	p.19
ROLE DES PERES ET REPRESENTATIONS DE LA PATERNITE DANS LES SOCIETE MATRILINEAIRES – <i>Catherine BARRIERE</i> .....	p.26
ANNEXE : compte-rendu de la rencontre entre le Conseil Scientifique et les médiatrices familiales de l’EPE 34	

## **INTRODUCTION**

La question du père et de sa place traverse nos pratiques quotidiennes auprès des parents dans le cadre de l'EPE 34. Que ce soient les psychologues au sein des permanences parents/enfants, dans le contexte des visites médiatisées ou des médiations familiales, la place du père, son ou ses identités actuelles, nous questionne.

Force est de constater que les pères viennent encore de façon minoritaire demander du soutien ou s'interroger sur leur parentalité.

Si nous les accueillons, sur nos différentes actions, c'est en majorité après avoir rencontré les mères dans un premier temps. Le discours de ces dernières sur eux est très souvent négatif, chargé d'attentes, de frustrations, et dans, les cas les plus extrêmes, chargé des violences qu'elles expriment subir de leur part.

Dans notre regard de professionnels, les pères sont donc déjà porteurs de meilleur et de pire avec lequel nous allons avoir à faire pour travailler avec eux sur la façon dont ils s'inscrivent dans leur parentalité.

Au regard de la société, la place des pères a évolué de telle façon ces trente dernières années, que, déçus de leur place de Pater familias, il leur est demandé de trouver une autre place, avec des injonctions la plupart du temps très contradictoires et peu repérantes au bout du compte.

Nous sommes amenés, nous, professionnels de la parentalité, à les accompagner dans cette place à définir, quel que soit le contexte familial et en particulier dans les séparations où cette question de leur place va se poser de façon plus cruciale ; et force est de constater que chez eux, parentalité et conjugalité peuvent être particulièrement difficiles à démêler.

Il nous a donc semblé opportun de bénéficier d'éclairages psychologiques, psychiatriques, juridiques, anthropologiques, pédiatriques, sociologiques, de mener ensemble une réflexion autour de cette question, afin de nous aider en tant que professionnels à accompagner les pères qui viennent à notre rencontre, dans tous leurs états.

Béatrice ALVARD

## DEFINITIONS DU PERE

Différentes définitions du père de famille (dictionnaires, recensement) permettent d'avancer que le père renvoie à deux exigences :

- le masculin (opposé au féminin)
- le parental : 1- exercice de la paternité (registre éducatif et psychologique)
  - 2- filiation : - au niveau juridique (état-civil, autorité parentale, héritage...)
  - au niveau social (transmission des valeurs...)

Principe de base : « *Dans aucune société le père n'est naturel parce qu'il est toujours désigné par la société* » (Anne Verjus, 2013, p.15)

**À partir des années 80** on voit apparaître un nouvel exercice paternel en rupture avec le patriarcat traditionnel : les « nouveaux pères »

Il se caractérise par :

- 1- des relations avec l'enfant basées moins sur l'autorité que sur la concertation voire la collaboration/coopération
- 2- un statut de seul pourvoyeur des revenus du foyer en déclin progressif
- 3- une participation aux tâches domestiques et éducatives
- 4- une dissociation de plus en plus grande entre filiation et engendrement (PMA, familles recomposées)
- 5- un rôle de tiers séparateur intervenant postérieurement dans la « fusion » mère-enfant laissant place à une présence participante précoce auprès de l'enfant.

En d'autres termes, un effondrement de la figure classique du père avec comme modèle de l'exercice paternel pour les nouveaux pères principalement des femmes (mère et conjointe). (74 % des pères interrogés. Enquête UNAF auprès de 11000 pères, 48 départements, juin 2016).

### **Au XXI<sup>e</sup> siècle cette transformation de la figure paternelle est-elle significative ?**

Non : « ces 20 dernières années, toutes les études le montrent, les femmes sont demeurées très majoritairement les actrices principales des tâches domestiques et des activités parentales, et la concrétisation d'une nouvelle conception de la paternité, où les pères s'investiraient massivement dans les soins et l'éducation de enfants, reste un objectif lointain » (Brugilles et Sebille, 2013, p. 24)

### Les caractéristiques économique-culturelles

Si les caractéristiques socio-économiques jouent (ainsi les pères qui ont fait des études supérieures sont plus présents dans certaines tâches (coucher et habillage des enfants)), « ce sont plus généralement les écarts entre conjoints qui constituent des marqueurs des pratiques de partage des activités parentales : écarts entre leur temps de travail, leur participation économique aux revenus du ménage, leur niveau de diplômes ou leur âge » (Brugilles et Sebille, p.25).

Les quelques changements observés chez les hommes de milieux sociaux intellectuels ont tendance à être transformés en généralité et être « censés témoigner d'une transformation en profondeur des mentalités et des pratiques masculines en matière de prise en charge de la vie familiale et de soins aux enfants » (Devreux, 2004).

Il est intéressant d'observer qu'une part importante des pères disent leur exercice de la paternité entravé notamment du fait de leur activité professionnelle qui ne leur laisse pas suffisamment de temps avec leurs enfants (75 %. Enquête UNAF, 2016).

Mais cela n'est que partiellement confirmé par la comparaison entre jours travaillés *versus* jours non travaillés. La préparation des repas par exemple reste majoritairement du ressort de la mère y compris les jours non travaillés par le père (Enquête UNAF, 2016).

## En résumé

Au niveau parental, l'exercice de la paternité consiste actuellement en un fonctionnement complémentaire à la mère dans la prise en charge domestique, éducative, psychologique.

Peu présent dans les activités contraintes et quotidiennes, assurées aux  $\frac{3}{4}$  par les mères : repas, suivi scolaire, trajets d'accompagnement, suivi médical... (sources CNAF, 2013 et UNAF, 2016), le père partage à parts égales avec la mère les loisirs de l'enfant, le coucher et la « sociabilité » en général.

Sur le plan psychologique, il présente les mêmes compétences que la mère dans la réponse aux besoins d'attachement de l'enfant et dans sa capacité à être figure d'attachement pour celui-ci (Miljkovitch et Pierrehumbert, 2005).

Sa différence avec la mère et sa spécificité réside dans le jeu (Musicka et al., 2016)

Il est choisi comme partenaire privilégié, avec un style de jeu plus actif, plus stimulant et physique (« bagarres », lancers et chatouillis) que la mère, ce qui développe pour l'enfant sa confiance, l'aide à prendre son autonomie et lui permet de mieux comprendre les signaux d'autrui (Miljkovitch et Pierrehumbert, 2005).

## Proposition de définition : **père de famille** :

Individu mâle ayant une relation de filiation avec un enfant sur le plan génétique, juridique ou social. Lorsqu'il est présent au foyer, il seconde la mère dans la prise en charge domestique, éducative et psychologique de l'enfant. Il est particulièrement compétent dans l'activité ludique et la socialisation.
--

Cette définition ne reflète qu'une facette de la réalité actuelle et se borne au couple parental hétérosexuel. Non seulement les pères en famille monoparentale sont en augmentation continue (100 000 en 1990, 240 000 en 2011), mais de plus en plus de couples homosexuels sont pères d'enfants. En 2013, une personne en couple de même sexe sur dix réside avec un enfant (INSEE, 2013).

Nota : Il me semble que depuis l'effondrement du statut patriarcal, le seul socle qui subsiste véritablement pour le père est son appartenance sexuée d'être mâle. Il va donc être enclin, dans sa quête identitaire, à consolider les attributs en rapport avec le genre masculin et les stéréotypes

afférentes. Le style de jeu, qu'il propose à l'enfant, basé sur les capacités physiques, n'en est-il pas l'exemple ?

### **Contrepoint**

Xavier Lacroix, *Passeurs de vie*, essai sur la paternité, Bayard, 2004

L'irréductible dans la figure du père (5 attributs)

-une figure qui ouvre à l'inconnu

-proprement virile : stature, énergie et fermeté

-initie à la transcendance : invite au mystère

-qui fait intégrer et respecter la loi : corrige et rectifie par rapport à la règle. Autorité.

-sait être dans une certaine forme de transgression : avoir du recul par rapport à la loi et au sérieux alors que la figure maternelle est plus tendre, mais aussi plus sérieuse et ordonnée.

Charles Foxonet

## **PLACE DU PERE : UNE APPROCHE SYSTEMIQUE**

### **Un point de départ systémique**

Jean-Paul Gaillard<sup>2</sup>, systémicien et thérapeute familial, et ses collaborateurs prenant pour base les mutations sociétales actuelles font le constat qu'il y a une radicalisation des processus d'individualisation et d'autonomisation, ainsi que la fin de l'identité d'appartenance et de la soumission à l'autorité paternelle hiérarchique verticale.

Ils évoquent « les enfants mutants » d'aujourd'hui comme « des êtres autonomes » dont l'identité n'appartient plus (ou de moins en moins) au système familial et à ses contraintes. Ces « êtres autonomes » se connectent régulièrement avec des dizaines et souvent des centaines d'autres « êtres autonomes ».

Toujours selon ces auteurs, ces individus que produit la société actuelle sont contraints à engager leur responsabilité personnelle dans les actes qu'ils choisissent d'accomplir. Ils se réfèrent plus à l'éthique qu'à la morale, morale transmise par le père en particulier, qui se réfère à un discours extérieur à l'individu, à des valeurs universelles. L'éthique, elle, appartient plutôt à l'individu lui-même et aux actes qu'il pose.

Or, si cette éthique n'est pas la capacité à définir des buts et à évaluer les résultats de ces actes, elle n'est qu'expression de ses impulsions et toutes leurs conséquences.

Les auteurs constatent encore que les nouvelles pathologies des adolescents dits « incasables » se situent du côté d'une plus grande vulnérabilité aux syndromes post-traumatiques. En effet, ils souffriraient d'une incapacité à replacer du côté du général, de la condition humaine, des événements difficiles, ce qui les empêcherait de les absorber.

### **Une place, une identité paternelle**

La place du père est fortement conditionnée à celle qui lui est donnée, celle que la mère lui donne, que le contexte sociétal lui donne, que la loi lui donne...

C'est une place où il est convoqué ou pas, relevant de la réalité concrète, pourvoir aux besoins matériels, à l'organisation de la famille, du juridique, du symbolique. C'est cette dernière, la place symbolique qui concerne particulièrement les psychologues et qui a profondément évolué dans nos sociétés occidentales actuelles. Or, cet ordre symbolique hiérarchisé que constituait la puissance paternelle légitimée institutionnellement n'est plus. Est-ce que pour autant cette place se réduit à l'ordre matériel. Qu'est-ce qui fait identification symbolique ?

Les pères sont-ils eux aussi des « êtres autonomes » connectés, dans lesquels se reflète leur progéniture connectée ? Comment transmettre des valeurs morales qui n'ont plus de valeur au regard des injonctions à être un individu « liké » par le plus grand nombre d'autres individus ? La crise d'identité paternelle fait écho à une crise d'identité non pas collective, mais d'individus pris dans la toile et parfois perdus dans des connexions et des choix sans limites.

A quoi sert un père aujourd'hui s'il n'est plus cette « courroie de transmission » des valeurs universelles qui le légitimait auparavant ?

Les nouveaux pères se cherchent et on les cherche. Beaucoup sont pris dans un processus d'humiliation, de par le contexte économique où ils sont réduits à l'impuissance de pourvoir

matériellement aux besoins de la famille, de par leurs origines culturelles qui s'accordent difficilement avec leur culture d'accueil, de par leur contingence auprès des enfants malgré la mise en place de l'autorité parentale partagée.

## **Place, identité du père et radicalisation**

Il me semble important de faire un pont entre le processus de radicalisation actuel et la place des pères et pas forcément ceux qui sont pris dans l'humiliation.

Nous pourrions dire que si les jeunes sont en quête de sens, les pères peuvent l'être aussi du fait que leur statut, leur rôle, leur place sont plus à définir qu'ils ne l'étaient auparavant.

Dès lors, ce qui peut amener certains jeunes à se radicaliser, c'est donc de pouvoir se référer à une autorité radicalement autre, à retrouver une identité communautaire et hiérarchisée qui s'attaque à des valeurs qui ne font plus sens et donc plus transmises.

Cette perte de sens transgénérationnelle peut donc conduire à se retourner contre, de façon profondément destructrice, en ayant l'impression de retrouver du sens.

Si l'on se réfère à nouveau à l'éthique de l'individu et aux actes qu'il peut poser, tels que définis par les systémiciens dans la première partie du texte, une porte peut s'ouvrir du côté du passage à l'acte se référant à une idéologie où les valeurs universelles, républicaines (auxquelles il est fait beaucoup appel actuellement en ces temps d'attentats, comme un rempart protecteur) non seulement ne valent rien, mais sont à exécuter.

Le père n'étant plus ce qu'il était, il peut faire retour au travers de figures paternalistes qui prônent un ordre à rebours de la vie, avec des interdits à vivre poussés jusqu'à l'absurde.

## **Le père du côté de la vie**

Une bonne nouvelle est que les places des pères et celles des mères n'étant plus aussi figées que par le passé, comme celle concernant la question du genre en général, des portes s'ouvrent aussi vers du nouveau, de la créativité et de l'inventivité dans les relations humaines en général et au sein de la famille et de la parentalité.

Elles s'ouvrent d'autant qu'en contrepartie cet état de fait déclenche de la peur, une forme de nostalgie poussée jusqu'au retour mythique d'un ordre où les rôles des uns et des autres seraient à nouveau « clairs » et repérés.

D'où le retour actuel pour certains d'une idéologie basée sur les valeurs du passé, du christianisme, de l'identité nationale, avec sa cohorte de figures de référence. Retour très largement déclenché par la redéfinition juridique de la famille dans un contexte de crise généralisée.

Fracture il y a entre les partisans d'un retour à « l'ordre ancien » et ceux qui voient comme une opportunité, une aventure humaine, en particulier les nouvelles formes que prennent les familles et les places et les rôles que chacun peut y prendre.

Deux hommes ou deux femmes pour élever un enfant, qui du père ou de la mère ?

Ils n'auraient pas disparu, ni le père, ni la mère, mais ils auraient un plus large spectre pour habiter ces fonctions, ces rôles, plus proches de l'individu, de la personne qu'ils ont envie d'incarner et de façon plus créative.

## **Des photographies de situations prises au détour de permanence de Point Ecoute Parents/Enfants**

Dans l'intimité des rencontres avec les parents et leurs enfants se déclinent aussi ces questions des places des pères, des mères.

Le pourcentage de pères qui s'adressent à nous dans le cadre des permanences est en augmentation, mais reste très minoritaire par rapport à celui des mères. La plupart du temps, ils viennent, mais après que la mère ait été à l'initiative de la demande d'aide ou parce que nous proposons de les rencontrer. C'est souvent le cas lors des séparations parentales et en particulier quand celles-ci sont conflictuelles.

### **Deux situations particulières**

Mme S. a demandé de l'aide au Point Ecoute pour sa fille unique Mylène qui est âgée de 6 ans. En effet, elle s'inquiète pour elle depuis la séparation d'avec le père qui a eu lieu depuis quelques mois. Au début de la séparation, les parents sont allés en Médiation Familiale pour deux ou trois séances et sont partis sur une garde alternée.

Mme S. a pris l'initiative de la séparation, elle dit que Mr l'a très mal vécu et qu'il lui en veut beaucoup depuis. Elle parle de lui comme fragile sur le plan psychique, il a fait une dépression suite à la séparation et est allé voir un psychiatre pour avoir un soutien. Elle s'inquiète de l'attitude du père envers leur fille, lui reproche de ne pas faire comme elle (Mylène a tendance au surpoids, comme son père et celui-ci ne fait pas attention à l'alimentation comme elle en tant que mère). Ce qui inquiète cette mère est que sa fille soit prise dans une alliance contre elle avec son père qui lui en veut et qu'il ne la protège pas du conflit.

Et ce qui l'inquiète encore plus est que l'enfant ne porte trop par rapport à l'état de son père que la mère perçoit comme très fragile.

J'explique à Mme S. qu'à l'EPE, nous travaillons avec les deux parents, en particulier quand ils sont en conflit, le père est au courant de la démarche auprès du Point Ecoute et la mère soulagée que je me mette en contact avec lui, me donne son numéro de téléphone.

Le père accepte volontiers de venir au Point Ecoute. Lors de sa venue seul, Mr L. en profite pour exprimer ses ressentis très difficiles envers Mme. Il précise que la séparation date d'il y a un an jour pour jour et qu'il l'a vécu comme un véritable traumatisme dont il a eu à se reconstruire notamment en allant se faire aider par un psychiatre. Il en veut beaucoup à la mère de cette séparation, peut exprimer une colère contenue envers elle.

En parlant de leur fille, il exprime combien il la trouve changée depuis la séparation, elle qui était la joie de vivre, il la trouve triste.

Lui-même parle d'abandon, de rejet et d'isolement. Le quotidien est difficile à affronter, il a des problèmes physiques et matériels, ses propres parents sont âgés et il doit aussi beaucoup les soutenir alors que lui-même en a besoin. Même sur le plan professionnel, sa situation est plutôt vécue de façon négative.

En fin d'entretien et pour résumer la situation, il dit qu'il accumule les galères, porte beaucoup sur ses épaules et que les seules satisfactions sont les bons moments qu'il partage avec sa fille. Cependant, ses difficultés matérielles pourraient l'amener à remettre en cause la garde alternée.

Dans cette situation, une parmi d'autres, le soutien du père est donc particulièrement important pour que cette petite fille de 6 ans puisse à son tour ne pas porter de choses trop lourdes. L'accompagnement consiste donc très largement à permettre à ce père d'exprimer des ressentis particulièrement douloureux et difficiles, de se sentir accueilli et de pouvoir partager tout ça pour que l'enfant ne soit pas seule dépositaire de la souffrance paternelle.

La mère et l'enfant sont soulagées de cet accompagnement proposé au père et ce dernier s'est bien saisi de ce qui lui est proposé.

Dans une autre situation, une mère est venue avec ses deux enfants âgés respectivement de 6 ans pour le garçon, Logan et de 4 ans pour la fille, Loula.

Les parents se sont séparés récemment et cette séparation vient après que la mère ait été atteinte d'un cancer pendant plusieurs mois, dont elle a pu se sortir après de lourds traitements. Au cours de cette période très difficile pour les parents et les enfants, ces derniers ont bénéficié d'un accompagnement par une autre psychologue de l'EPE.

La mère en veut beaucoup au père de son départ et le présente comme un mauvais père, qui peut se montrer menaçant envers elle et envers les enfants. Elle dresse de lui un tableau très négatif où ce qui ressort principalement est qu'il veut forcer leurs enfants à les prendre avec lui pour des week-ends alors que ceux-ci ne veulent pas y aller.

Je repère vite que cette mère s'est toujours beaucoup investie auprès des enfants, qu'elle a toujours perçu la place du père de façon négative et que sa maladie où le risque de sa propre disparition a été très important, ainsi que la décision du père de partir n'ont fait qu'amplifier la rancœur de la mère envers lui.

Elle a donc tendance à se replier fortement sur ses enfants et à leur transmettre très largement tous les aspects négatifs du père. Le risque « d'aliénation parentale » est très important.

Les enfants, de leur côté, montrent des signes de souffrance très visibles, avec beaucoup d'agitation en particulier pour le garçon Logan qui reprend le discours négatif de la mère à l'égard du père et de l'énurésie pour la jeune Loula.

Malgré tout, la mère accepte que je me mette en contact avec le père et que je le rencontre.

Ce dernier est présent au rendez-vous, il exprime son attachement à ses enfants et son désir de les recevoir les week-ends et la moitié des vacances scolaires.

De son côté, il dit aussi que la mère des enfants a toujours été très proche d'eux et que ça a toujours été compliqué pour lui de trouver sa place en tant que père. La séparation d'avec la mère ne fait que renforcer ces difficultés et les relations avec ses enfants sont devenues très compliquées.

Dans cette situation comme dans la précédente et dans de nombreuses d'entre elles, le rôle du psychologue de l'EPE va consister principalement à maintenir de bonnes relations avec chacun des parents, à reconnaître leur place respective et accueillir et accompagner leurs ressentis négatifs afin de permettre aux enfants de pouvoir évoluer en ayant moins à porter sur le plan psychique dans un contexte où la place de l'autre, ici le père, est fortement remise en question voire barrée.

Béatrice Alvard

# **LA PLACE DES PERES ET SON EVOLUTION**

Monique Laurent-Vauclare et Gérald Dudoit

La place des parents, des pères, des mères a évolué en même temps qu'évoluait la société. Dans cette partie nous évoquerons les facteurs à l'origine de ces transformations. Nous interrogerons également la manière dont la société, l'état s'est ajustée à ces évolutions, les conforte et les contrôle dans une certaine mesure.

Enfin, nous verrons ce qui s'observe de la place d'un Médecin Pédiatre de PMI particulièrement dans le domaine de la petite enfance.

## **Des facteurs à l'origine de l'évolution, dans la société, de la place des mères et des pères.**

### **Du matriarcat au patriarcat**

Henry Lewis Morgan anthropologue, est sans doute le premier à souligner l'influence de la société sur la forme et la structure de la famille. Selon lui la famille se serait modifiée au fur et à mesure que se seraient développées l'économie et les techniques. Morgan constate qu'au début du paléolithique on est sur une filiation de type matrilineaire. L'importance prise par les femmes dans le processus de production aurait élevé selon Morgan, la condition sociale de la femme. Celle-ci domine alors dans la famille et dans la société : société matrilineaire .

Le néolithique connaîtra quant à lui une seconde révolution industrielle qui sera cette fois-ci l'oeuvre des hommes. A cette époque, l'homme remplace la femme comme « agent de production agricole ». Le statut de la femme décline et l'homme devient dominant dans la famille et dans la société. On entre alors dans des sociétés patrilineaires.

## **Evolution de la place des pères, des mères et du regard porté sur l'enfant dans les sociétés occidentales**

XIXe et XXe siècle ont été marqués par des guerres, avec les femmes qui remplacent les hommes partis au front, au travail et dans l'économie.

La féminisation du travail repose aussi sur la révolution industrielle qui nécessite une main-d'oeuvre nombreuse et indifférenciée, hommes, femmes et même enfants.

Le regard porté sur l'enfant se transforme, reconnaissant sa fragilité, vulnérabilité et besoins spécifiques de ces êtres en devenir. Philippe Ariès, dans son ouvrage « l'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime » a cherché à préciser quand, dans l'histoire de France, a émergé le sentiment moderne de l'enfance. Il estime que la société médiévale ne faisait pas de place spécifique à l'enfant. Dès qu'il franchit la période de forte mortalité des premières années où il n'intéresse personne tant sa survie est aléatoire, il se confond avec la société des adultes. C'est à partir du XVIIe que se développe l'idée d'une spécificité dévolue à l'enfance.

Un tournant majeur est surtout marqué par les lois de Jules Ferry qui rendent l'école primaire gratuite et obligatoire (1981 à 1986) : les enfants sortent du monde du travail, ils se séparent aussi du milieu familial. Cela participe à diminuer la place du père et fait entrer l'état dans l'éducation des enfants, état qui vote aussi des lois pénalisant la maltraitance.

Enfin, les progrès des sciences médicales ont permis de diminuer fortement la mortalité infantile (nombre de décès d'enfants la première année de vie comparé au nombre d'enfants nés vivants). Elle est passée en France de 250 pour mille au début du XIXe à 3,9 pour mille en 2017. Ainsi les liens d'attachement enfants/parents augmentent, le nombre d'enfants diminue d'autant que se développe l'accès à la contraception, à l'IVG et à la procréation médicalement assistée.

Ainsi, le modèle familial traditionnel avec le père qui travaille, la mère qui élève les enfants dans un couple parental, se transforme : évolution du couple, de la famille, du nombre de naissances hors mariage, de la monoparentalité, des familles recomposées et de l'homoparentalité.

L'état, la société s'ajuste à ces changements, les conforte et les contrôle.

-soutien à la monoparentalité avec la création en 1975 de l'allocation de parent isolé perçue jusqu'au 3 ans de l'enfant

-évolution de l'autorité parentale :

Avant 1970: autorité paternelle

1970: Autorité parentale conjointe pour les couples mariés

1987: Autorité parentale conjointe même si couple séparé

1993: Autorité parentale conjointe même hors mariage

2002: co-parentalité c'est à dire ensemble des droits exercés dans l'intérêt de l'enfant, sans distinction de spécificité de rôle du père et de la mère.

Principe de la garde alternée, avec la nécessité d'une proximité géographique, d'un dialogue et d'une conjugaison des modèles éducatifs.

Peu à peu, la parentalité se distingue de la conjugalité.

Congés accordés de droit à tout parent salarié :

congés maternité pour la mère , 3j de congés de naissance pour le père puis 11 j de congés de paternité à prendre avant le 4<sup>o</sup> mois de l'enfant ; enfin congé parental d'éducation jusqu'au 3 ans de l'enfant ou 1 an si adoption d'enfants de 3 à 126 ans indifféremment accordé au père ou à la mère.

## **De la famille traditionnelle à la famille moderne**

La famille contemporaine s'est construite progressivement comme un espace privé (la cellule familiale restreinte, isolée de la parenté large) dans laquelle ses membres partagent une intimité, sont de plus en plus sensibles à la qualité de leur relation. Dans ce type de famille, la figure autoritaire du patriarche tend à décliner. Durkheim explique cela par une moindre importance des facteurs économiques du fait de l'expansion du salariat dans lequel il n'y a plus guère de patrimoine à transmettre. Il observe néanmoins un paradoxe dans le fait que le repli sur le cercle domestique se corrèle d'un plus grand contrôle de cette vie privée par l'Etat. La famille moderne va être sous surveillance et des règles juridiques vont être mises en place pour limiter le droit de correction paternelle et pour limiter la place du père au sein de la famille.

Le père par conséquent n'est plus le chef incontesté de la famille et la famille n'est plus patriarcale. Ce mouvement initié dès le XIX<sup>e</sup> siècle ne fera que s'amplifier par la suite.

Par ailleurs, l'affaiblissement du « communisme familial » va connaître en contrepartie une montée de l'individualisme au sein de la famille. On constate en effet que dans la famille moderne, les personnalités s'affirment de plus en plus et se dégagent de plus en plus des modèles familiaux.

## **Modifications des places et des modèles**

Si autrefois le père assumait l'autorité exclusive et était transmetteur du nom et du patrimoine, ces fonctions se sont vues progressivement être modifiées, voire contestées. Perte d'autorité du moins exclusive au profit d'une autorité conjointe, moins de poids dans la transmission notamment du fait de l'évolution du système économique. En effet, le système industriel est en principe basé sur les compétences des individus et non plus sur le népotisme (promotion sociale en fonction du système de parenté). La famille traditionnelle et la société industrielle constituent deux systèmes de valeurs fondamentalement opposés. Les relations basées sur la parenté dépendent de qualités inhérentes à la naissance et non pas de qualité acquises par la suite alors que l'industrie moderne est en principe gouverné par des valeurs dites universalistes, c'est-à-dire que tout le monde indépendamment de sa position sociale ou de son origine peut-être promu en fonction de ses compétences et non de ses relations familiales. C'est ainsi que pour Talcott Parsons, l'éducation donnée aux enfants par les parents consiste à préparer le jeune à son autonomie et aux responsabilités en intervenant le moins possible dans la vie de celui-ci et en évitant qu'il ne soit trop lié par des modèles parentaux de comportements. Le « laisser-faire » des parents ne serait par conséquent pas lié à un manque de responsabilité des parents, mais au contraire à la prise conscience que dans une société basée sur l'accomplissement individuel, l'autonomie, l'enfant doit-être assez libre pour découvrir par lui-même les rôles sociaux qu'il aura à jouer plus tard.

Le développement du salariat féminin va lui aussi modifier les rôles des sexes. La famille moderne a spécialisé et différencié pour un temps les rôles masculin et féminin. Ainsi le père pendant un temps dans les faits et encore aujourd'hui dans les représentations a un rôle « instrumental » consistant en

premier lieu à être pourvoyeur des biens matériels de la famille. Quant à la femme, celle-ci aurait un rôle « affectif » tourné vers l'intérieur de la famille et notamment envers les enfants. Bien évidemment l'expansion du salariat féminin va modifier considérablement cet ordre des choses et venir bouleverser la place du père.

De plus, le rôle de la famille dans la socialisation de l'enfant est en constante diminution dans le sens où l'enfant passe de plus en plus de temps à l'école, dans les loisirs organisés, devant la télévision, ordinateur, tablettes et autres smartphones... en comparaison avec les heures passées auprès de ses parents.

Selon Philippe Ariès, c'est la diffusion de l'école qui a engendré un nouveau rapport à l'enfant et également un nouveau rapport à la famille. La famille moderne se replie sur l'enfant et la vie de cette famille moderne se confond avec les relations de nature sentimentale entre parents et enfants. L'enfant est roi car il n'est plus perçu pour un éventuel héritage, mais il est apprécié en soi. La famille moderne ne se définit cependant pas seulement par l'ampleur que prend le sentiment familial, elle repose également sur des préoccupations éducatives, l'enfant est à la fois objet d'ambition et d'affection.

Pour Pierre Bourdieu, la famille moderne comme la famille ancienne cherche la reproduction biologique et sociale en tentant d'une génération à l'autre de maintenir, voire d'améliorer la position de la famille dans l'espace social cependant, les moyens pour parvenir à ce maintien ou à cette amélioration ne se ressemblent pas. En effet, si la famille moderne est moins centrée sur le patrimoine économique, c'est parce qu'il ne joue plus un rôle primordial dans nos sociétés contemporaines, le capital dominant aujourd'hui étant le capital scolaire. Par conséquent les parents doivent changer de stratégie s'ils veulent voir leurs enfants occuper une position comparable ou supérieure à la leur. Il y a une perte du pouvoir de la famille sur l'héritier car désormais c'est l'institution scolaire qui assure la certification, les diplômes, qui font office de qualité selon des critères qui lui sont propres.

Le pouvoir des parents et une logique de la lignée familiale temps à décliner au profit d'un monopole des valeurs laisser au seul état. De plus dans ce cas la reproduction sociale est moins assurée. Les familles si elles veulent produire une « valeur » au moins équivalente à leur valeur d'origine, doivent jouer à un jeu dont les règles leur échappent en partie.

## **Un interventionnisme d'Etat : vers une destitution du père**

Depuis la fin du 19<sup>ème</sup> l'Etat intervient sur la famille moderne par de nombreux biais. Pendant la troisième république, le savant et le législateur vont s'unir pour protéger les enfants en aidant les parents à prendre soin de leurs enfants et l'action publique veut resserrer les liens essentiellement entre l'enfant et sa mère et également diminuer les abandons qui étaient fréquents.

L'état apparaît comme le substitut du père. Aujourd'hui l'état régule la famille par de nombreux processus :

- Au niveau juridique (loi sur la contraception, l'IVG, le divorce, l'autorité parentale),
- Au niveau économique (sécurité sociale, les retraites, certaines allocations, par la fiscalité),

- Au niveau institutionnel (en acceptant de répondre ou non à la demande sociale des familles notamment concernant la scolarisation précoce des enfants et rendre ainsi possible l'émancipation des mères).

Par conséquent, l'état a aidé et aide encore les liens de dépendances de la famille par rapport aux solidarités de parenté, de voisinage, de la femme par rapport à l'homme et également de l'enfant à ses parents.

L'état est garant de l'individualisation de la famille et de ses membres et l'état a joué et joue un rôle décisif dans la formation de la famille moderne tout d'abord en dévaluant l'autorité du père du fait de l'enseignement obligatoire et ensuite en transformant certaines situations en risques familiaux qui méritent d'être pris en charge.

Cette logique de l'autonomisation de l'individu et des transformations qui ont libéré la femme et l'enfant de la domination masculine, a conduit les femmes les moins bien dotées à payer le prix en quelque sorte de l'égalité et de la liberté individuelle (paupérisation).

À partir des années 70, la vie familiale devient un risque qui va se traduire par la féminisation de la pauvreté et la paupérisation (appauvrissement) des familles monoparentales. Pour corriger cet effet-là que l'Etat a produit, il donne des allocations pour compenser les effets de cette dépendance.

## **Ce qu'on peut observer dans la pratique pédiatrique :**

### **1 Une présence de plus en plus grande des pères dans la période périnatale**

Pendant la grossesse beaucoup de pères sont présents dans les CS prénatales, lors des échographies.

L'Haptonomie leur accorde une grande place pour favoriser une communication avec le bébé par le toucher, par la voix.

Le père est présent à l'accouchement. Il est près de la mère qu'il soutient au moment où celle-ci va se séparer de son bébé. Il est près de la tête, du haut du corps et plus seulement dans la rupture symbolique du cordon.

Dans le cas de naissance prématurée, il est sollicité pour le peau à peau (contact/toucher/odeur/voix) ce qui va apaiser le bébé et favoriser le lien.

Les pédiatres de néonatalogie ont constaté qu'un bébé sécurisé crie moins, pousse mieux, se détend.

Lors d'un colloque de l'AFREE le 1/10/16 à Montpellier sur « le corps de la mère à l'enfant » le Dr Molénat pédopsychiatre soulignait en introduction, 3 facteurs importants dans la période périnatale, les liens entre professionnels de l'ante et du post natal, l'écoute des mères et la présence des pères.

Lors de ce même colloque, référence est faite au Pr Ruth Feldman qui a mis en évidence les transformations du cerveau avant et après la naissance avec augmentation de la substance grise (chez la mère plus les zones de l'affectivité, chez le père plus le cerveau cognitif). Lorsque le père s'occupe

du bébé comme la mère (plus de maternage) son cerveau se féminise. De même il sécrète alors plus d'ocytocine, hormone qui favorise l'empathie, le lien.

Il faut souligner enfin le rôle de soutien si important qu'ils jouent auprès des mères. Leur présence, la proximité, l'empathie qu'ils ont avec les mères, les sécurisent, les apaisent là encore par des phénomènes neuro-hormonaux mis en évidence par les neuro-sciences. Ces mères seront alors capables de sécuriser, d'apaiser à leur tour leur bébé

## **2 Une présence de plus en plus grande des pères dans la petite enfance.**

- Accompagne à la crèche, chez la nounou ou à l'école maternelle : capable de consoler, sécuriser au moment de la séparation.
- Souvent présent dans les CS pédiatriques avec la mère ou seul parfois
- Souhait de mère /père de laisser /prendre, une place dans l'alimentation du bébé même si la mère allaite (lait tiré pour que le père donne au moins une fois par jour un biberon).
- De plus en plus impliqué dans le quotidien du bébé : bain/change/repas/endormissement.
- Ils continuent souvent à jouer le rôle de séparation entre mère et bébé ainsi que le rôle d'autorité. Mais parfois ces rôles sont inversés (père plus en capacité d'apaiser, endormir, il peut représenter la principale figure d'attachement. A la mère revient parfois l'autorité).
- Ainsi les pères ont le souci de trouver leur place, qui ne va plus de soi, dans leur couple singulier.

## **3 Deux parents mieux qu'un**

Mon expérience de Médecin Pédiatre en PMI m'a montré la plus grande difficulté des familles monoparentales en matière de parentalité.

Lorsque les deux parents sont présents :

- L'un apporte ce qui manque à l'autre. Ceci est d'autant plus important qu'un au moins des parents est vulnérable (parent extrêmement anxieux, déprimé, en difficulté avec le corporel...)
- L'enfant sort alors du modèle unique, de la toute-puissance d'un parent.
- Deux parents, deux modèles avec des identifications partielles et une plus grande facilité à s'en détacher.

#### **4 Et pour les familles issues d'autres cultures ?**

Confrontation avec d'autres modèles familiaux où pères et mères ont une autre place. Dans les familles d'Afrique du Nord par exemple, la mère reste la référence pour la petite enfance, le père celui qui intervient plus tard vers l'âge de raison.

Arrivés en France, difficultés à faire reconnaître leur modèle. Les pères peuvent évoquer leur gêne à aller vers l'école où ils ne rencontrent que des femmes autant parmi les parents que parmi les professionnels.

Ces mêmes professionnels ont du mal à entrer dans ces modèles

#### **Conclusion**

La place des pères et des mères évolue.

Les besoins de l'enfant demeurent, en particulier :

- Besoin d'une figure d'attachement principal qui sécurise, puis laisse explorer pour s'autonomiser.
- Besoins de modèles identificatoires, avant de s'en différencier.
- Besoin de repères, cadre, limites.

Pour toutes ces fonctions deux parents qui selon leur choix, leur possibilité, leur culture, dans leur couple particulier, prendront l'une ou l'autre des places

En ayant toujours à l'esprit que le soutien de l'autre parent est assez fondamental.

## **Place des pères aujourd'hui : déclin ou déclinaison**

**\* Gestation d'une paternité : Chronos : le temps qui passe dans une société du présent (statut de l'enfant différent chez l'homme et la femme)**

**\* Place du père au (sein ... du) foyer : évolution et continuité (cf. étude UNAF) + Présence de plus en plus grande des pères dans la petite enfance... mais chiffres INSEE**

**\* Place et fonction du père dans les nouvelles formes familiales**

## **Père après la séparation**

Fragilité des liens entre le père et ses enfants après la séparation :

- après un divorce 42 % des pères contre 8 % des mères voient leurs enfants une fois par mois et la relation et encore plus souvent inexistante lorsque les parents ont cohabité sans se marier.

Différence entre les sexes est interprétée de différentes manières :

- Le plus faible investissement de l'homme vis-à-vis de l'enfant après le divorce ou la séparation reflète leurs désengagements antérieurs.

- Le désengagement du père provient également d'une définition de l'identité masculine trop centrée sur une valorisation par le travail professionnel.

- Certains pères souvent dans le cas où ce sont les femmes qui demandent le divorce sont dépréciés de la bouche même de la mère. La mère est dans l'impossibilité de construire une image positive du père permettant à celui-ci d'exister aux yeux de ses enfants. Ayant l'impression d'être effacé progressivement de la vie familiale, le père va s'effacer de lui-même et ne jouera plus son rôle de père.

- La fragilité du lien paternel est produite et confirmée par l'institution judiciaire qui au nom de l'intérêt de l'enfant confie fréquemment la garde de l'enfant à sa mère.

## Au nom du père, ...

**« Au sein de l'Église, vous avez été l'un des opposants les plus résolus au mariage pour tous il y a cinq ans. Le serez-vous aussi contre une extension de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes seules si le gouvernement le propose ?**

*L'ouverture à une technique scientifique qui permette une fécondité désirée par les personnes, on en devine les résultats pour des enfants qui, par exemple, n'auront jamais de papa ou de maman. C'est un non-sens grave, très profond, dont les conséquences seront incalculables. »*

*Interview du Cardinal Barbarin, Primat des Gaules, Le Monde, 13-14 août 2017*

Ces propos se situent dans la lignée de ceux qui ont été tenus pendant la campagne présidentielle par les candidat-e-s, en particulier François Fillon, qui souhaitent, une fois élu-e-s, réécrire la loi Taubira en interdisant l'adoption plénière aux couples d'homosexuels et par ailleurs refusant toute ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires.

Quelles sont les raisons invoquées ?

« L'intérêt de l'enfant » soulignent les textes et discours de F. Fillon, reprenant ainsi les analyses de « Sens Commun » qui souhaite « fermer la porte à la PMA pour les célibataires et les couples de même sexe » car « la famille naît de la complémentarité entre l'homme et la femme, donnant naissance à un enfant » (site internet de Sens Commun).

On retrouve ici sans surprise les affirmations de La Manif pour tous, dont le mouvement « Sens Commun » est issu : l'homoparentalité est néfaste car elle amène « une rupture d'égalité dans le fait de priver à priori une mineure de l'intimité é d'une femme ou d'un homme pendant son enfance » (site internet).

On voit ici comment ce qui est présenté comme central pour le bien de l'enfant est la présence d'un père et d'une mère moins dans l'exercice d'une parentalité, y compris différenciée, que par leur appartenance au sexe masculin et féminin.

D'où sans surprise la mobilisation de ce mouvement en 2014 pour le retrait des « ABCD de l'égalité » (qui aboutira à l'abandon par le gouvernement de ce programme) puisque « les stéréotypes de genre sont nécessaires, car ils sont l'expression de la féminité et de la masculinité, des repères qui permettent de s'identifier et d'identifier les autres comme étant homme ou femme » (déclaration de La Manif pour tous).

Dans notre réflexion au sein du Conseil Scientifique sur la place du père quelle peut être notre position à ce propos qui va être sous peu à nouveau d'actualité.

Le CCN d'E (Conseil Consultatif National d'Éthique), saisi de la question en 2013, a donné un avis favorable le 15 06 2017, pour le recours à la PMA par les couples de femmes et les femmes célibataires. Mais rappelons que si la majorité des membres a voté pour, 11 des 39 ont signé une position divergente au nom du « besoin pressant de sécurité et de stabilité de la société et tout particulièrement des enfants ».

Et si le gouvernement, comme s'y était engagé le Président de la République, propose de légiférer à ce sujet en 2019, les mouvements cités ci-dessus ont déjà averti qu'ils s'y opposeraient farouchement en manifestant jusqu'au recul de l'État.

Quel propos peut soutenir l'EPE dans ce débat qui s'annonce particulièrement agité ?

## **L'absence de père (en tant que sexe masculin) dans le couple parental représente-t-elle un facteur de risque pour l'enfant dans sa construction identitaire, son développement psychologique dans ses différents aspects, son épanouissement ou son adaptation ?**

Le point de vue que je proposerai ici au Conseil scientifique se situera uniquement dans le champ de mes compétences, la psychologie clinique développementale.

Mais l'apport d'autres sciences humaines nous sera indispensable pour éclairer la discussion, en particulier la sociologie et l'anthropologie. La sociologie par ses interrogations sur les représentations sociales qui ne cessent « de confondre parents et géniteurs » (Irène Théry). L'anthropologie, qui à partir de l'ethnologie, a étudié depuis belle lurette les mariages entre femmes (et leur parentalité), fréquents dans les ethnies africaines au cours des siècles passés.

### Les théories (Pontarollo,2015)

Interrogeons les 3 grandes approches qui au siècle dernier ont déterminé notre représentation actuelle du développement de l'enfant.

#### *Les Théories de l'Attachement*

L'important est l'existence pour l'enfant dans son entourage de figures d'attachement susceptibles de répondre à son besoin de sécurité et d'exploration du milieu. Le sexe et encore moins l'orientation sexuelle, ne jouent un rôle dans les représentations internes de l'attachement, la disponibilité affective et la sensibilité nécessaires aux *caregivers* pour être figures d'attachement.

#### *L'approche systémique*

Cette théorie au travers des thérapies familiales a décentré le propos sur le développement de l'enfant de la simple dyade mère-enfant à l'ensemble des intervenants du système, notamment le père. Ce « troisième élément » n'est pas décrit comme forcément masculin, (et le rôle principal de la dyade n'est pas forcément féminin). Ce qui est prépondérant est la notion d'altérité plus que les rôles sexués de chacun des protagonistes. L'absence de différence de sexe entre les parents ou leur orientation sexuelle ne présente pas à priori de danger. Les premières communications autour de la prise en charge de familles homoparentales montrent les multiples ressources que ces parents et enfants sont capables d'activer à travers les réseaux affectifs et amicaux pour faire face aux facteurs de stress et aux épreuves -homophobie- que certains contextes hostiles peuvent proposer (Salvatore D'Amore). On retrouve ici l'importance de l'environnement global sur le développement de l'enfant (microsystèmes, mésosystème...), dans une perspective transactionnelle telle que le modèle écosystémique l'a décrit (Bronfenbrenner).

#### *La psychanalyse*

Pour schématiser, le discours dominant sur la question a été longtemps alarmiste mais tend à être remis en question par plusieurs psychanalystes contemporains qui critiquent le discours normatif de leurs collègues.

Au centre du débat, l'œdipe, triangulation basée sur la différence des sexes. La figure paternelle (masculine) permet à l'enfant une distanciation avec la figure maternelle (féminine) et aboutit pour l'enfant à une identification à certains aspects de son parent de même sexe. Ce processus ne pourrait pas se mettre en place lorsque les deux parents sont du même sexe. Or ce que soulignent certains psychanalystes c'est que c'est moins la détermination biologique du sexe qui est en jeu (le réel) dans ce processus que les positions psychiques de chacun et le registre du symbolique. L'important est l'existence d'une différence entre les parents qui a une fonction séparatrice et interdictrice (inceste) sans que cette différence s'incarne obligatoirement dans le sexe ou le genre. Lacan avait souligné que « la métaphore paternelle » qu'il dénommait le Nom-du-Père, nécessaire à la castration symbolique, découlait de l'influence du monothéisme et n'avait rien d'obligatoire ni d'universel.

Reste l'identification sexuée de l'enfant : y a-t-il un facteur de risque, comme certains l'ont avancé, lorsque les parents sont du même sexe ?  
Au-delà des théories, que disent les études ?

### Les études

Plusieurs études ont insisté sur les conséquences particulièrement délétères de l'absence d'une figure paternelle, en particulier en extrapolant des recherches sur les familles monoparentales, propos largement repris par les avocats dans les questions de placement et droit de garde d'enfants, par les journalistes et par les personnalités politiques. C'est le cas des travaux de David Blankenhorn (Institut for American Values) et particulièrement de Paul Cameron (Family Research Institute). Rappelons toutefois que ce dernier a été exclu en 1983 de l'Association Américaine de Psychologie et que l'Association Américaine de Sociologie a dénoncé « ses interprétations constamment erronées des recherches sociologiques » (2009). Il n'en reste pas moins un chercheur régulièrement cité.

J'ai choisi de m'appuyer sur deux études récentes qui correspondent à mon secteur de connaissances et dont la rigueur scientifique est certaine.

*Étude NLLFS (National Longitudinal Lesbian Family Study). USA.*

Étude longitudinale prospective menée sur plus de 20 ans, dernier recueil de données en 2010. Population : enfants issus par IAD élevés depuis leur naissance au sein d'un couple lesbien ou par une mère lesbienne célibataire (154 mères). Mères interrogées au moment de la grossesse, quand l'enfant avait 2 ans, 5 ans, 10 ans et 17 ans. Questionnaire standardisé de 120 items sur le fonctionnement d l'enfant ou de l'adolescent (CBCL/6-18). Réponses ensuite comparées avec les normes pour ce test largement utilisé dans les études sur le bien-être des enfants et adolescents américains.

Résultats : les fils et filles élevés par des mères lesbiennes obtiennent des notes plus élevées (note plus élevé = meilleur fonctionnement) dans les compétences sociales, les résultats scolaires, les compétences globales et des scores plus faibles dans la transgression des règles, les comportements agressifs et les troubles du comportement en général.

*Étude de S. Golombok (2014). Royaume-Uni.*

Étude des liens parents-enfants chez les couples de pères gays ayant recours à l'adoption (41 familles) comparés à 2 autres groupes : 49 familles adoptives hétérosexuelles et 40 familles de couples de femmes lesbiennes ayant adoptées. Enfants entre 3 et 9 ans. Entretiens standardisés des parents, des enfants et des instituteurs et observation standardisée des interactions parents -enfants.

Résultats : la qualité des interactions parents-enfants est meilleure chez les familles des couples de pères gays que chez les familles adoptives hétérosexuelles et sans différence significative chez les couples lesbiens. Les troubles comportementaux sont plus fréquents chez les enfants élevés en milieu hétéroparental comparés aux deux autres groupes. Le stress lié à la parentalité exprimé par les parents s'est révélé un meilleur facteur prédictif de la présence de troubles comportementaux que le type de structure familiale.

Il n'y a pas à ma connaissance d'étude française comparable à celles-ci.

### **Conclusion**

**La présence du père - au sens de parent de sexe masculin- n'est pas nécessaire pour le bon développement de l'enfant.**

Par contre le père classique tel que le promeuvent certains mouvements, chercheurs, praticiens, n'est-il pas nocif pour l'enfant ? Campé dans une position traditionnelle – « au père la fermeté, à la mère la douceur » (une manifestante de La Manif pour tous), il transmet une image stéréotypée de

l'homme et de la femme : « aux hommes la politique, la guerre, la science, l'art, aux femmes la maison, les enfants, les personnes âgées et l'art de recevoir » (I. Théry, 2015). Les blogs, comptes

Instagram et groupes Facebook en vogue des « supermamans » (Elisa Gallois, 64000 abonnés) nous montrant un père rarement présent au quotidien et réapparaissant pour l'exceptionnel (vacances, WE, anniversaires...) sont là pour en témoigner. Cette figure paternelle reproductrice des inégalités entre sexes par son peu d'investissement auprès du jeune enfant et sa participation minimale aux tâches ménagères ne limite-t-elle pas, par son modèle identificatoire rigide, l'enfant dans ses potentialités et sa construction identitaire ?

« La référence fréquente en psychologie à un modèle implicite de parentalité normative peut entraîner une série de biais perceptifs, de présupposés susceptibles par exemple de faire apparaître comme déviantes, défailtantes -et remédiables- des formes de parentalité qui sont en fait parfaitement adaptatives » (B. Pierrehumbert, 2015, p.269).

Charles Foxonet

# **Rôle des pères et représentations de la paternité dans les sociétés matrilineaires**

## **Introduction**

Du point de vue anthropologique, on peut dire que Toutes les sociétés humaines reposent sur l'association d'hommes et de femmes qui élèvent avec des rôles différents des enfants que les femmes mettent au monde. Ces hommes peuvent être des frères ou des maris.

Ces sociétés fonctionnent grâce à une division du travail, une coopération entre les sexes, et une transmission des biens par le vecteur des enfants.

Elles produisent un ensemble d'activités réelles et symboliques qui donnent du sens à leur organisation sociale et matrimoniale et lui permettent de se transmettre de génération en génération. La parenté ne se confond jamais avec la consanguinité : chaque société construit son système de parenté qui est un système de représentations présent seulement dans la conscience des hommes (D.Paulme).

Ce système de parenté s'articule autour de trois types de relations : filiation, descendance, alliance matrimoniale. Ces relations se traduisent en termes de droit et d'appellation, elles sont précisément codifiées.

Les règles de filiation reposent sur le principe de la différenciation des sexes et des générations (Gavarini, 2001), sur la généralisation de la prohibition de l'inceste

## **Définitions**

### **Filiation et descendance**

Le lien de filiation se définit par la façon dont un individu est relié à son groupe d'appartenance, (ascendants et descendants réels et invisibles).

Dans toute société, un individu (sexe mâle ou féminin) naît fils ou fille d'une femme et d'un homme, c'est ce que désigne le concept de filiation (Godelier). La marque de cette filiation est son nom (désignant le lien à un ancêtre) qui projette l'ordre des ascendants sur les descendants. Le second élément fondateur de son identité est son appartenance sexuelle (Renée Joyal, 2005).

Mais dans de très nombreuses sociétés, tout en étant fils ou fille d'une femme et d'un homme, on n'est pas considéré comme le descendant de tous ses ancêtres.

Dans les sociétés où le principe qui organise la descendance passe seulement par les hommes, les individus appartiennent dès leur naissance au groupe de parenté de leur père et s'inscrivent dans le lignage de leur père : c'est le système patrilinéaire.

Dans une société matrilineaire, les enfants n'appartiennent pas au groupe de leur père, c'est-à-dire du mari de leur mère, mais à celui de la mère et des frères et sœurs de la mère : c'est par les femmes que se transmet l'identité et avec elles biens, statuts, droits et devoirs, etc. Les enfants appartiennent donc au clan de la mère et restent dans la famille de la mère.

La famille y est considérée comme une continuité à préserver pour que la richesse ne s'éparpille pas. Le modèle matrilineaire considère que seule la femme peut assurer cette continuité puisque seule la filiation maternelle est évidente.

Figure 1:

La famille matrilineaire :

Système de filiation dans lequel chacun relève de la matrilignée (lignage de sa mère) et en hérite.

La matri-lignée = unité de procréation + unité de production économique.

Ni père reconnu, ni mariage, Aucune raison de contrôler la chasteté des femmes, pas de droit paternel.

Les enfants sont éduqués par les mères et leurs frères Société matrilocale : la vie sociale s'organise autour de la mère, l'époux vient habiter dans le village de sa femme. L'homme n'a de droit que dans la maison de sa mère

Société matriarcale = matrilineaire + matrilocale organisée autour de l'ordre social maternel, où l'autorité parentale légale est exclusivement maternelle et où le père biologique n'a théoriquement aucun droit sur l'enfant

Société où la naissance de filles est nécessaire et valorisée = soin particulier porté aux filles responsables de la filiation.

### **Système de parenté patrilineaire ou matrilineaire : détermine des rapports de parenté = rapports de descendance + rapports d'alliance :**

6 types majeurs de parenté : Soudanais, Dravidiens, Australien, Iroquois, Eskimo, hawaïen.

Rôle essentiel de classification des individus en catégories associées à des droits, privilèges et obligations : (Evans-Pritchard, Denise Paulme).

A l'intérieur de ces systèmes, les termes mère et père, frères et sœurs ne désignent pas exactement les mêmes personnes.

1. Le système hawaïen : le sujet nomme tous les garçons de sa génération frère et toutes les filles sœur. Il appelle père et mère tous les consanguins de la génération de ses parents.
2. Le système Iroquois appelle les cousins germains frères ou sœurs ; il les distingue des cousins croisés qui sont nommés cousins (cousines). Il appelle père, les frères de son père et mère, les sœurs de sa mère.
3. Le système Eskimo : Dans la génération d'ego, tous les cousins (cousines) sont appelés par le même terme ; ils se distinguent des frères et sœurs. A la génération supérieure, le père et la mère sont différenciés ; il y a un terme pour le frère de ses parents (oncle) et un terme pour la sœur de ses parents (tante). Il y a égalité entre le côté patrilineaire et matrilineaire (notre système)
4. Etc.

### **Le système de parenté connecté à une représentation du processus de fabrication des enfants (représentation culturelle de la vie/mort/cosmos/invisible)**

Alors qu'en Occident, il semble évident que c'est l'union sexuelle d'un homme et d'une femme qui engendre un enfant (avec donc un homme géniteur et une femme génitrice), dans les sociétés matrilineaires, seule la femme est génitrice. Le père biologique ne contribue pas avec son sperme à

construire le fœtus, il ne fait « que le nourrir ou l'arroser » ; la femme fabrique l'enfant, elle l'allaité mais l'auteur de la grossesse est souvent considéré comme inconnu car la mère ne vit pas de façon

régulière avec un homme. Le père social est celui qui va réussir à inscrire l'enfant dans une filiation rituelle et symbolique (exemple plus loin).

Dans certaines sociétés patrilinéaires, la représentation de la procréation est que le sperme fabrique la plus grande partie du fœtus, son squelette, sa chair, sa peau ; l'utérus de la femme est simplement un contenant, « un sac » dans lequel l'enfant se développe, ici le père est le seul géniteur.

### **Forme de la famille matriarcale = produit du système de parenté**

Universellement la famille est une unité de procréation et/ou d'éducation des enfants

L'individu appartient au même groupe de filiation que sa mère. Toutes les transmissions (statut social, nom, fortune) passent par le sang maternel.

Les fils appartiennent au groupe de leur mère mais ne transmettent pas cette filiation à leurs enfants. Ils deviennent des oncles maternels qui incarnent l'autorité.

Paternité sociale, éducative de l'oncle maternel = avunculat (avunculus = oncle maternel) = Autorité, ensemble de droits et de devoirs assumé vis-à-vis des enfants de sa sœur.

Les autres figures masculines sont les frères, les cousins.

La place du père est souvent connue, il a un rôle social, il est le mari de la mère des enfants. En revanche, sa valeur biologique ne le propulse pas à une fonction principale comme dans la structure patrilinéaire.

Pourtant, les relations de familiarité et de tendresse se fixent sur le père biologique et sur sa lignée. Dans toutes les sociétés africaines matrilineaires qui ont été étudiées, le rôle social du père est important.

Prenons quelques exemples en Afrique et en Chine, où subsiste un cas extrême dans lequel le rôle paternel apparaît comme inexistant celui des Moso en Chine.

### **Matriarcat en Afrique**

BOCHIMANS, AFRIQUE DU SUD BAMENDA, CAMEROUN BEMBA, RD DU CONGO BIJAGOS, GUINEE-BISSAU KONGO, CONGO, ANGOLA, GABON KUMANA, ERYTHREE, SOUDAN, ETHIOPIE NUBIENS, SOUDAN OVAMBOS, NAMIBIE SERERE ET BASSARI, SENEGAL TOUHAREGS, SAHARA COMORES, ETC

**Quelques exemples au Gabon, Burkina Faso et Sénégal**<sup>[SEP]</sup>**En République du Gabon (Données de L-M. Pandzou)**<sup>[SEP]</sup>**La femme est considérée comme la seule à mettre au monde l'enfant car elle donne son sang, elle est la productrice, on ne l'épouse pas parce qu'on l'aime mais parce qu'on veut des enfants.**

Le dialogue homme/femme est alors restreint, il n'y a guère de projets de foyers. Les enfants en pâtissent car il n'y a pas d'accord entre parents sur leur éducation.

Souvent l'oncle maternel s'oppose au père dans le processus d'éducation des enfants. C'est lui qui présente le fils aux ancêtres et qui avertit le père sur sa responsabilité. C'est à travers les rituels que l'on comprend comment se positionne les membres de la famille autour de l'enfant

Rituel qui implique le père qui a le droit de se rapprocher de la mère une semaine après la naissance, qui ré autorise le rapport intime entre le père et la mère. Quand l'enfant a deux ans, fabrication d'une poudre à partir du bois de lit conjugal brule et coquille d'œuf.

Pendant la vie conjugale : la femme joue un rôle capital car c'est à travers elle que la famille se construit et se développe : le père est absent du matin au soir, il n'intervient qu'en cas de problème ou crise importante

Elle est aussi la seule éducatrice, en cas de mauvaise évolution de l'enfant c'est à elle seule que l'on reproche d'avoir échoué dans la mission éducative.

Le mari a un rôle de bouclier et de protection de la cellule familiale.

- Les Goin du Burkina Faso, un rituel fabricant le père et constituant l'identité. [1]  
Nouveau-né en lien avec l'un de ses ancêtres qui se réincarne en lui.  
Mariage virilocal (résidence de la femme chez le père du mari)  
La parenté maternelle s'exprime par rapport à un même lait ou une même matrice. La femme n'a pas besoin de l'alliance conjugale pour être mère, alors que pour le père c'est l'alliance qui crée la descendance, au sens où en se mariant, il devient le père des enfants de sa femme.  
Pour devenir le père social des enfants de sa femme, il doit d'une part apporter une compensation matrimoniale, la dote, mais il devra aussi effectuer des actes symboliques sacrificiels (sur les autels des ancêtres) : ainsi il ritualise la relation père-fils en inscrivant les enfants dans la lignée mystique de leurs ancêtres maternels et il devient une sorte de médiateur avec l'invisible en raison de cette influence mystique.  
Paternité sociale = compensation matrimoniale + actes symboliques nécessaires à la génération.  
Relation père-fils risquée, à conquérir, jamais totalement acquise.  
Matrilinéarité vécue comme un lien d'incorporation permanente, c'est à-dire que les relations qui assurent l'appartenance d'un individu à un groupe reposent entièrement sur le rapport à la mère. Le père ne peut donc s'imposer que par l'alliance matrimoniale et l'influence mystique.
- Les Bassari, au Sénégal oriental  
  
Société de chasseurs-cueilleurs devenus agriculteurs / résidence virilocale (résidence chez le mari).  
L'organisation de la production s'appuie sur un système de classes d'âge qui servait surtout à organiser les travaux d'intérêt collectif, pour lesquels chacun devait se montrer présent ou se faire remplacer.  
A sa naissance, l'enfant Bassari n'est pas baptisé, il porte le nom de famille de sa mère et son prénom lui est attribué en fonction de son rang de naissance parmi les enfants d'une même mère ; ce prénom est relié à des prérogatives qui lui sont liées.  
C'est théoriquement à l'oncle maternel d'éduquer l'enfant, cependant la fonction éducative est assumée collectivement et rituellement par les plus âgés grâce à un système hiérarchisé de classes d'âge. De l'âge de 5 ans jusqu'à la fin de sa vie, le Bassari passe le plus clair de leur temps au sein de sa classe d'âge au sein de laquelle les relations sont fortement codifiées. Il doit obéissance, soumission, solidarité et secours mutuel : ces obligations tissent des liens symboliques plus forts que les liens familiaux et se substituent à la parenté biologique et sociale qui ne sont pas en mesure d'apporter un cadre régulateur.  
Des rites de "passages" collectifs scandent le changement de classe d'âge et ont lieu à des périodes bien déterminées. Les 7 classes successives (masculines et féminines) doivent toutes obéissance absolue aux anciens. Chaque classe a ses jeux et ses danses rituelles.

Lors de l'initiation du jeune garçon, l'oncle maternel devra également combattre les masques aux côtés de son neveu. C'est aussi l'oncle maternel qui lui remet le vautour attaché, l'encourage et effectue les sacrifices permettant que tout se déroule correctement. C'est de son oncle maternel que le garçon reçoit les biens et les pouvoirs que les hommes peuvent exercer, les seuls descendants des hommes sont les enfants de leur sœur.

Les jeunes gens sont éduqués de façon collective par les surveillants et par les aînés des autres classes d'âge. La relation mère-fille est marquée par la continuité, les relations restent étroites même après le mariage. La relation mère-fils est distendue dès 5 ans, les garçons restent avec les garçons de leur classe d'âge et s'initient à la vie d'hommes. Quand il est initié, le fils n'appelle plus sa mère de la même façon, il la désigne comme vieille femme. La mère reste la femme idéale et interdite. Le fils Bassari n'existe pas socialement tant que son père est vivant et le frère cadet ne s'exprime jamais en présence de son frère aîné.

Le matriarcat Bassari fait face chaque jour à l'avancée du patriarcat islamique et catholique

- Les MOSO du Yunan en Chine, sans père, ni mari

Il n'y a pas de paternité, car la notion de père n'existe pas, les Moso pensent que le fœtus existe déjà dans le ventre de la mère et qu'il a besoin d'être arrosé pour naître, peu importe qui les arrose.

Les Moso basent leur vie sur l'amour et le plaisir sexuel, la sexualité est libre : et ce sont les hommes qui vont la nuit dans la chambre de la femme qu'ils convoitent. Il n'y a pas de mariage, car il constituerait une menace pour la stabilité de la famille. Amants et maîtresse vivent chacun chez leur mère, quand la passion s'étirole chacun se sépare en bons termes pour préserver l'harmonie et l'entente avec les proches. Maintenant les Moso n'ont qu'une relation à la fois, avant non

La chef du clan familial (ama) est responsable du bien-être de ses proches et les enfants restent vivre chez leur mère et leur grand-mère toute leur vie quoi qu'il arrive. La pièce principale de l'habitation est la chambre de la grand-mère où le feu brûle en permanence.

Les femmes sont chefs de lignage ; elles gèrent la situation économique et prennent les décisions importantes tout en accomplissant de nombreuses tâches quotidiennes. Elles transmettent leurs possessions et valeurs à leurs filles : morale et dignité, entraide.

Les enfants sont élevés par leur oncle maternel. Pour ces hommes, les enfants de leur sœur sont plus importants que leurs propres enfants, l'oncle a plus de droit que le père biologique. L'oncle utérin assure l'éducation des neveux et prend soin de sa sœur.

### **Conclusion sur les liens matrilineaires**

Les sociétés matrilineaires partout dans le monde sont confrontées aux monothéismes qui amenuisent la considération de la femme et s'opposent à la transmission matrilineaire du nom et des biens. Ces monothéismes s'opposent à la place centrale occupée par les mères, ne leur laissant qu'un rôle marginal.

Robert Deliége indique que partout dans le monde, la famille se transforme de façon radicale en raison de l'urbanisation et des conditions modernes de vie qui affaiblissent les modèles traditionnels et renforcent la famille nucléaire, telle qu'on la rencontre, avec des variantes, en Occident.

En France, parmi les deux axes qui font le système de parenté, l'alliance et la descendance, l'alliance est devenue fragile et provisoire, alors que la descendance reste ferme à travers les avatars de la vie des individus.

### **Bibliographie**

Thierry Malbert sur le rôle des représentations de l'hérédité dans la structuration des filiations à La Réunion

Sophie Blanchy « Être père en société matrilineaire. Le cas de Ngazdja (Comores) ».

Barrière Olivier et Catherine, 2005 Bassari, de l'ocre à la lumière, éditions IRD, Romain Pages

Dacher Michèle, 1993, Représentations de la paternité dans une société matrilineaire, les Goins du Burkina Faso, journal de la société des Africanistes

Paulme Denise, 1960, structures sociales traditionnelles en Afrique noire, Cahiers d'Etudes africaines, pp.15-27

Représentations de la paternité dans une société matrilineaire, les Goins du Burkina Faso.

Catherine BARRIERE

**ANNEXE**

**RENCONTRE ENTRE LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET LES  
MEDIATRICES FAMILIALES DE L'EPE 34  
19 11 2018**

**RENCONTRE ENTRE LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET L'EQUIPE DE MEDIATION  
FAMILIALE  
EPE 34  
Le 19 novembre 2018**

**Compte-rendu**

Etaient présent(e)s : Valérie PLANA, Emmeline MARTELLET, Ouidad OMARA, du service médiation familiale et Charles FOXONET et Pascal SUZANNE du conseil scientifique EPE 34.

La réunion prévue pour durer une heure s'est prolongée largement ; chacun(e) a porté un grand intérêt au sujet.

L'échange est lancé autour de deux questions :

- *Qu'est-ce que votre place de professionnel vous permet de percevoir de la place des pères ?*
- *Sur le thème de la paternité, que pouvez-vous dire des interférences avec les publics que vous recevez ?*

« Le service de médiation familiale reçoit à 7 reprises au maximum les parents à raison d'une fois par mois environ.

L'objet de la médiation familiale réside souvent dans la recherche d'une réponse à cette question posée par les pères : comment trouver une nouvelle place auprès de leur enfant après la séparation conjugale ?

Les conflits entre les parents s'intensifient souvent dans le cas de reconstitution familiale, de perte d'emploi, et plus généralement à l'occasion de toute crise que l'un ou les deux parents traversent. C'est souvent à l'occasion d'une reconstitution familiale que le père redemande la garde de l'enfant.

**L'EGALITE PERE MERE**

Les pères se sentent écartés des décisions, perçoivent les mères comme toutes puissantes, ont le sentiment d'avoir perdu des droits. Comment peuvent-ils exister ?

La plupart du temps les places parentales n'ont jamais été discutées pendant le mariage, c'est la séparation qui vient questionner le couple parental. Cette séparation peut provoquer le désir du père de « gagner » sur les attributions habituelles de la mère.

Fréquemment les mères perçoivent le père comme ayant été absent pour l'enfant dans le mariage ; mais ce sentiment est rarement partagé par le père.

Les parents veulent « l'égalité », par conséquent les parents « font les comptes ».

Les pensions versées par les pères sont souvent perçues comme une sanction ; ils se sentent victimes du fait que la garde de l'enfant est le plus souvent confiée à la mère y compris lorsqu'il s'agit d'un petit bébé. Les pères expliquent cela en partie par le fait que la plupart des professionnels qui interviennent dans ces circonstances sont des femmes : médiatrices, juges etc...

Charles évoque l'étude faite par l'UNAF qui concerne 11000 pères de 48 départements qui relève que 82% de ces pères ne sont pas en désaccord à propos de la garde de l'enfant. Il est vrai que dans

la majorité des situations les juges attribuent la résidence principale à la mère mais c'est aussi dans la majorité des cas les parents qui font cette demande.

### **Comment se joue la médiation pour les couples homoparentaux ?**

L'équipe témoigne de l'accueil de trois couples de femmes et d'un couple d'hommes homosexuels, ce qui reste encore rare (sur 10 couples homoparentaux, 1 a un enfant, 85% d'entre eux sont des couples de femmes - UNAF).

En cas de séparation les questions de place sont revendiquées avec la même vigueur toutefois les stéréotypes des places de pères et mères ne sont pas utilisés.

### **Position des institutions**

Les institutions participent à la construction de l'identité paternelle et pas toujours à son avantage.

**La Caf** n'attribue les allocations familiales qu'à un des deux parents, donc le plus souvent à la mère, ce qui provoque de nombreux conflits entre parents sachant que le père, lorsqu'il ne perçoit pas les allocations n'accède pas non plus aux informations concernant son enfant.

Dans les situations rencontrées dans le service, **l'Education Nationale** est également peu attentive aux problèmes liés à la séparation. **L'Aide Sociale à l'Enfance** s'adresse plus systématiquement à la mère, la perte du lien avec la mère étant réputé plus traumatisant pour l'enfant.

Beaucoup de pères pensent qu'il n'y a que **la Justice** qui soit en mesure de restaurer leur place. Toutefois, ceux qui sont passés devant le JAF sont la plupart du temps déçus des décisions prises. Le service de médiation reçoit les parents avant pendant ou après la séparation, avec ou sans injonction du juge, avant ou après une procédure.

Comme 11 autres, le département de l'Hérault participe à une expérimentation de Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO) jusqu'à la fin du mois de décembre 2019 : pour toute nouvelle procédure, et pour modification d'un jugement précédent, les parents séparés sont orientés par le JAF vers la médiation familiale. Les accords trouvés lors des entretiens peuvent être homologués, afin qu'ils fassent force de loi par le JAF lors d'une requête commune.

### **COMMENT PERES ET MERES SE PERCOIVENT-ILS ?**

Il faut noter un manque d'empathie des mères vis à vis des pères reçus en médiation familiale ; lorsqu'il y a conflit, le père est mis en cause sur les questions d'hygiène, de retard (il n'est jamais là au bon moment pour les enfants...). La mère est rarement désignée comme « mauvaise mère » par les pères. Si les conflits sont parfois virulents, les pères vont très rarement jusqu'à avancer que les mères sont maltraitantes. Lorsque la vie commune du couple a été de faible durée, la mère a difficilement une représentation de la paternité. Cependant le « mauvais père » est perçu par la mère comme une « perte » trop importante lorsqu'il devient réellement absent.

L'étude de l'UNAF montre que les représentations des mères sont proches des stéréotypes familiaux ; « les nouveaux pères » constituent une population très marginale ; globalement les mères passent deux fois plus de temps avec leur enfant que les pères.

Si on demande à ces pères d'identifier leur fonction, massivement ils citent des actions proprement maternelles.

### **POINTS DE VUE DES MEDIATRICES A PROPOS DES ROLES, PLACES ET FONCTIONS DES PARENTS**

Pour elles, il s'agit avant tout de répondre à la demande des parents, dans le respect des besoins de l'enfant. A la différence de ce que peut dire la loi (Art 371-1 et 371-2 du Code Civil), le lien de

l'enfant avec ses deux parents n'est pas un objectif absolu ; la médiatrice s'emploie en priorité à faciliter les échanges. Il arrive que certains pères ne se sentent pas « à la hauteur » pour être père malgré la demande de l'enfant. Ils remettent en cause ainsi la filiation même.

Dans la manière dont se déroulent les médiations, il n'y a pas de spécificités socio-culturelles observables. De même, il n'y a pas a priori nécessité d'un contact d'un enfant avec le père ; les médiatrices sont plus soucieuses de préserver les figures de l'attachement quelles qu'elles soient (pères, mères, grands-parents, amis etc...). Les médiatrices se situent ainsi dans une démarche systémique ».

